



Juin 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

ACTION SOCIALE EN DANGER

Pour vous permettre de comprendre les enjeux du torpillage de l'Action sociale ministérielle, une page spéciale a été dédiée à ce sujet sur le site **FO** DGFiP44.

Pour nos jeunes collègues qui ne savent pas réellement de quoi il retourne, l'Action sociale, ce ne sont pas seulement des activités proposées aux enfants (sorties par catégories d'âge et bien entendu un Arbre de Noël de grande qualité), mais aussi aux actifs et aux retraités et avec notamment des sorties et des week-ends intergénérationnels.

L'action sociale c'est aussi :

- X la restauration,
- X les places en crèches,
- X les logements,
- X les colonies,
- X le service d'assistance sociale,
- X les consultations d'avocat et de psychologue,
- X les aides à la propriété,
- X les aides d'urgence,
- X des conférences avec autorisation d'absence pour s'y rendre (2 fois/an dans les années « normales »), etc



Depuis 3 ans, le ministère s'est engagé dans une vaste réforme pour soit-disant mieux adapter l'offre aux attentes des agents : en réalité c'est un démantèlement systématique d'une action sociale conquise par les agents eux-mêmes au fil des décennies.

Tout cela, bien entendu sous couvert d'une recherche de gains budgétaires, et dans un climat de dialogue social méprisant, plaçant le plus souvent les représentants du personnel devant le fait accompli !

[Rendez-vous sur notre page spéciale pour tout comprendre !](#)

TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La note [Fonction publique du 26 mai 2021](#), sur le télétravail a apporté les modifications suivantes :

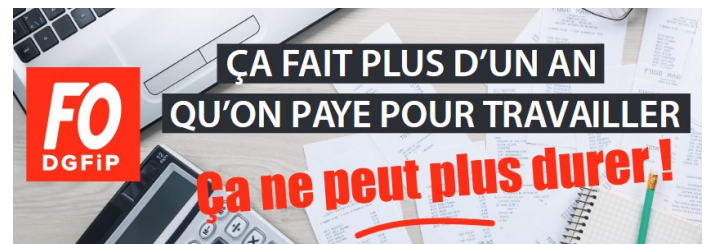
- X dès à présent, possibilité pour les agents de revenir un jour sur site sans en faire la demande expresse,
- X à compter du 9 juin, passage à 3 jours/5 de télétravail par semaine,
- X à compter du 1^{er} juillet, passage à 2 jours/5 en télétravail,
- X à compter de septembre, retour à la normal avec



application du nouvel accord cadre télétravail s'il est signé.

Tout cela dans le respect des gestes barrières et si la situation sanitaire le permet évidemment

FO a, au niveau Fonction Publique, signé « l'accord de méthode » support de la négociation à venir, consistant à apporter des garanties et droits pour les fonctionnaires et agents publics dans le cadre du télétravail : il reprend en compte de nombreuses propositions de **FO** sur le droit à la déconnexion, la charge de travail, le volontariat de l'agent, la réversibilité, les futurs moyens à mettre en œuvre, etc.



Pour autant, **FO** Fonction Publique le rappelle : **signer l'accord de méthode ne présage pas de l'accord-cadre final.** A titre d'exemple, la possibilité de solliciter le télétravail à titre exceptionnel pour éviter des problèmes de transports ne devra, en aucun cas, être un moyen de remettre en cause le droit de grève.

FO Fonction Publique ira jusqu'au bout des négociations à venir, en portant ses revendications et prendra l'attache de ses instances avant de prendre position sur le futur accord.

Madame la ministre, rien n'est gagné! Si vous voulez un accord majoritaire, il faudra entendre les positions de FO !

D'autre part, au niveau Finances cette fois, lors du CHSCT ministériel, la Secrétaire Générale a précisé que la limitation à 2 jours de télétravail à compter du 1^{er} juillet ne s'appliquait pas aux agents qui ont conclu un accord de télétravail pérenne (pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine).

[Sur ce sujet également, une page spéciale est ouverte sur notre site local.](#)

Ensemble, on est plus **FORT**

